

## **CNEA – Jeudi 08 décembre 2016**

### **Compte rendu**

Le jeudi 08 décembre 2016, le Comité National de l'Enseignement Agricole étudiait les points suivants :

- pour avis, le projet de décret modifiant le règlement général du BP,
- pour avis, le projet d'arrêté fixant les équivalences entre les Bac Pro / BP et le BPJEPS,
- pour avis, le projet d'arrêté modifiant le programme d'histoire géo en 3<sup>ème</sup> Pro,
- pour avis, les projets d'arrêtés de référentiel et grille horaire du Bac Pro CGEA,
- pour avis, les projets d'arrêtés de référentiel et grille horaire du Bac Pro CGEVV,
- pour avis, le projet d'arrêté de création du BP REA,
- pour avis, le projet d'arrêté fixant les modalités décentralisées d'EPS pour le Bac STAV,
- pour un information un point sur les effectifs élèves à la rentrée 2016.

Le Snetap-FSU était représenté par Olivier BLEUNVEN, Francis GAILLARD, Jean Marie LE BOITEUX, Serge PAGNIER, Thierry RAYNAL et Yoann VIGNER.

#### **1 – Projets d'arrêtés de référentiels et de grilles horaires des Bac Pro CGEA et CGEVV**

La DGER a présenté l'ensemble des projets d'arrêtés des nouveaux Bac Pro CGEA et CGEVV.

Comme nous l'avons déjà évoqué en CTEA, il s'agit de l'aboutissement d'un long travail engagé il y a maintenant un peu plus de deux ans et initié par le projet agro-écologique de Stéphane LE FOLL. Ces textes qui arrivent en fin de mandature ont donc un caractère particulier puisqu'ils représentent finalement la traduction de la mesure 2.3 du plan d'action global pour l'agro-écologique « *Revisiter les référentiels de diplômes et les pratiques pédagogiques* ».

Et en cela, sans doute, une forme de bilan du travail voulu par Stéphane LE FOLL sur la traduction du "produire autrement" dans les formations.

Cette rénovation a débuté par la réécriture de la 2<sup>nd</sup> Professionnel "Production" qui vient d'être mise en œuvre à la rentrée 2016. De cette révision de la 2<sup>nd</sup> Pro on peut retenir la volonté de la DGER de créer une seule classe de 2<sup>nd</sup> Production pour alimenter l'ensemble des classes de 1<sup>ère</sup> / terminale de la filière (CGEA - CGEH - CGECF - Horti - Aqua – Agroéquipement).

La DGER présente donc au CNEA la suite de cette réforme avec notamment la séparation des options de l'actuel Bac Pro CGEA en deux diplômes distincts : un Bac Pro « Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole » – CGEA (avec deux supports : polyculture-élevage et grandes cultures) et un Bac Pro « Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole » – CGEVV.

#### **La problématique de 3 années de formation insuffisantes**

Pour le Snetap-FSU, ces textes ne peuvent être regardés sans avoir à l'esprit la question de la rénovation de la voie professionnelle, question d'autant plus importante qu'elle est l'objet de nombreux débats depuis sa mise en œuvre et que sa remise en cause se fait de plus en plus forte.

Le Snetap-FSU rappelle d'abord que dans l'ensemble des groupes de travail qu'il aura pu mener tout au long de sa réflexion sur le Bac Pro CGEA, est clairement apparu le manque de temps de formation. La très grande majorité des acteurs rencontrés estime que, compte tenu de la disparition d'une année, la formation de futurs chefs d'exploitation, de techniciens et d'ouvriers qualifiés, en même temps que de permettre aux bacheliers de poursuivre leurs études, en seulement 3 ans relève de la quadrature du cercle. La question devait être posée en ces termes dès le départ de la réécriture, car le refus d'y réfléchir aboutit sans doute au résultat présenté aujourd'hui.

## **Le CGEA divisé en deux nouveaux diplômes**

Le Bac Pro « *conduite et gestion de l'exploitation agricole* » compte actuellement 4 options : élevage et valorisation du cheval - systèmes à dominante culture - systèmes à dominante élevage - vigne et vin.

Dans le projet de la DGER ce dispositif évolue et la partie « vigne et vin » va constituer un nouveau diplôme. Il y aura donc dorénavant deux Bac Pro :

\* Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole (CGEVV)

\* Bac Pro Conduite et Gestion de l'entreprise Agricole (CGEA) ce dernier est élaboré avec deux supports (support Grandes cultures et support polyculture élevage)

Le Snetap-FSU s'était prononcé en faveur de cette distinction entre CGEA et CGEVV en raison des spécificités de la filière.

Il avait également défendu, dès la réécriture de la 2<sup>nd</sup> Pro Production, l'abandon de deux options séparées élevage et culture. Dans l'idée d'une formation en lien avec le produire autrement il fallait revenir à la polyculture élevage.

## **L'agronomie revalorisée et l'agriculture / viticulture aussi responsables du changement climatique**

De la même façon il reconnaît dans ces projets de référentiel une avancée avec une agronomie revalorisée dans la formation. Cette nécessité avait été régulièrement soulevée par les professionnels pour une nouvelle approche et une meilleure connaissance du sol.

Des éléments sont intégrés dans les référentiels professionnels qui rappellent que l'agriculture et la viticulture ne sont pas seulement victimes du changement climatique mais qu'elles ont également un rôle dans ce changement. Cela suppose qu'elles doivent prendre leur part dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour le Snetap-FSU, ces différents éléments vont donc dans le bon sens.

## **La place des deux supports (polyculture élevage / grandes cultures) mal identifiée**

Lors du CTEA du 30 novembre nous avons signalé un problème de compréhension de la partie du référentiel faisant référence à la répartition de ces deux supports pose problème.

La DGER nous avait alors assuré que les établissements qui possèdent aujourd'hui les deux options (SDE et SDC) pourront les garder, en précisant qu'il y avait une mauvaise lecture des textes présentés. Selon eux il n'a jamais été question d'imposer un seul support. La DGER nous avait promis de clarifier cette partie du référentiel ce qui a été fait. Mais nous attendons toujours qu'elle rectifie l'interprétation de certains DRAAF qui ont annoncé la suppression d'un des supports pour ne garder qu'un seul par établissement.

## **Manque de cohérence de l'ensemble de la réforme**

Le Snetap-FSU avait défendu dès la présentation du plan agro-écologique l'idée qu'une rénovation des référentiels devait se préparer globalement : comment intégrer concrètement le produire autrement dans le programme ?

Mais alors que nous arrivons au terme de cette rénovation avec les Bac Pro CGEA CGEVV et le BP REA, nous devons regretter, comme dans la rénovation des derniers diplômes, l'absence de cohérence de l'ensemble de la réécriture, faute d'avoir pris le temps de réfléchir à ce que devait être l'introduction du produire autrement dans les programmes. Le sentiment d'une avancée à l'aveugle perdure.

## **Le renvoi de la problématique du secourisme à l'autonomie des établissements**

Encore une fois le Snetap-FSU dénonce le manque de courage de l'administration sur cette question. En se contentant d'écrire « *Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il peut être proposé aux apprenants des formations aux premiers secours ou de sauveteur secouriste du travail.* », la DGER abandonne toute idée d'une formation ambitieuse de la formation des tous les élèves au 1<sup>er</sup> secours au travail.

Le Snetap-FSU réaffirme que si la prévention des accidents est assurée par les enseignants tout au long de la formation, il y a un besoin spécifique sur la formation aux situations d'urgence. Et malheureusement les derniers mois ont montré, au travers de plusieurs accidents, la dangerosité des métiers des secteurs agricoles au sens large.

Il demande que cela ne relève plus de l'autonomie des établissements mais d'une obligation nationale.

La DGER renvoie cette question aux échanges sur la rénovation de la voie professionnelle.



## Une baisse des horaires disciplinaires

La grille horaire des deux formations CGEA et CGEVV fait apparaître des évolutions dans les volumes horaires que nous regrettons. Si le volume global et les répartitions disciplinaires évoluent peu, encore une fois l'horaire non affecté progresse dans ce référentiel.

Sur le Bac Pro CGEVV, le Snetap-FSU regrette que l'agronomie ne bénéficie que de 28 heures. Un horaire qui semble en décalage avec les objectifs de la SPS n°2.

Le Snetap-FSU fait également remarquer la grande différence qui existe entre les deux dernières SPS des deux référentiels professionnels CGEA et CGEVV.

## Modification des épreuves professionnelles E5 e E6

La DGER présente les modifications suivantes des épreuves E5 et E6 pour le Bac Pro CGEA :

### \* Epreuve E5

Une épreuve orale qui s'appuiera sur des fiches techniques (d'activités ?) réalisées à partir du stage. La durée de l'épreuve sera de 25 minutes (5 mn oral et 20 mn entretien).

Cette épreuve est actuellement une épreuve écrite.

### \* Epreuve E6

La durée de cette épreuve est réduite à 25 minutes (30 mn actuellement). La DGER et l'Inspection proposent de répartir ce temps entre 10 mn d'exposé oral et 15 minutes d'échange avec le jury.

Dans le Bac Pro CGEA actuel, l'E6 valide la capacité C6 "*Elaborer un diagnostic global de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité*". Dans le projet présenté au CTEA, l'E6 validera la capacité C6 "*Piloter une entreprise agricole*".

On constate un changement important de l'intitulé de la capacité.

Selon la DGER il fallait une même durée des deux épreuves (25 minutes) pour une question d'organisation des centres d'examen.

**Le passage d'un écrit à un oral pour l'épreuve terminale E5** (choix techniques). Le Snetap-FSU dénonce le choix de la DGER et de l'Inspection de revenir sur l'idée d'une transformation de l'épreuve E5 en oral car ces mesures vont dégrader la valeur du diplôme

Cette modification porte le risque d'une sous évaluation des connaissances fondamentales et de leur complexité, pourtant indispensables pour l'exercice du métier et la poursuite d'études. L'actuelle épreuve écrite de 2 heures, si elle peut être rediscutée, a au moins ce mérite de permettre aux élèves de faire valoir de vraies connaissances en évaluant leurs capacités d'analyse globale. Pour le Snetap-FSU, cette épreuve orale proposée par la DGER a pour unique objectif de réduire le taux d'échec du Bac pro et non d'améliorer son contenu.

Cette nouvelle évaluation orale ressemble beaucoup à l'épreuve E2 du BEPA qui s'appuie elle aussi sur des fiches d'activités rédigées par le candidat-e à partir de son vécu professionnel et de séquences de formation en milieu professionnel.

Les candidats passeront les deux épreuves orales E5 et E6 le même jour, sans doute pour certains à quelques minutes d'intervalles. Pour beaucoup d'entre eux le support de ces deux épreuves sera identique (stage en entreprise). Ils risquent donc d'avoir de grosses difficultés à distinguer les différents objectifs de ces épreuves.

Actuellement, l'épreuve E5 "*vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite d'un système de production ... Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender des situations de nature professionnelle*". Un écrit de 2 h 30 permet à un élève de prendre le recul nécessaire sur les situations professionnelles et une mobilisation de ses connaissances scientifiques et techniques. Nous pensons que l'oral ne permettra pas de répondre à ces objectifs et ne sera pas à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'un futur chef d'exploitation (ou dans l'objectif d'une poursuite d'étude).



**Pour l'épreuve E6, la réduction du temps à 25 mn pour une simple question d'organisation nous semble préjudiciable.**

Cette proposition d'évolution des épreuves E5 et E6 témoigne d'un mépris certain pour le travail des élèves et de leurs enseignants.

Le Snetap-FSU s'interroge sur l'intérêt de cette modification dans l'objectif du produire autrement. Nous ne pouvons évidemment ne pas faire le lien avec l'échec important dans ce Bac Pro CGEA et particulièrement sur cette épreuve.

Enfin cette décision paraît encore plus décalée avec le choix de maintenir une épreuve E5 écrite en CGEVV.

Le Snetap-FSU vote contre l'ensemble de ces textes

<b>Bac Pro CGEA Arrêté Vote CNEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	15	9 (dont FSU)	7	0

<b>Bac Pro CGEA Grille horaire Vote CNEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	19	6 (dont FSU)	6	0

<b>Bac Pro CGEVV Arrêté Vote CNEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	5	9 (dont FSU)	10	0

<b>Bac Pro CGEVV Arrêté (amendement CFDT) Vote CNEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	12	7 (dont FSU)	5	0

<b>Bac Pro CGEVV Grille horaire Vote CNEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	13	7 (dont FSU)	4	0

## **2 - Projets d'arrêtés de création du BP REA**

La DGER présente le nouveau BP REA insistant sur les évolutions réglementaires et notamment le renvoi des préconisations des conditions d'évaluation à une note de service.

La référence à une durée de formation apparaît dans cet arrêté. Elle est de 1200 heures. L'arrêté prévoit également une durée minimum de 8 semaines de stages. Mais ce même arrêté annonce des possibilités de dérogation alors que toute référence à une durée de formation a disparu du décret.

Si dans les deux référentiels précédents le Snetap-FSU a pu y voir quelques avancées positives concernant l'agro-écologie, il n'en voit aucunes dans le référentiel de ce BP REA et s'interroge sur l'objectif réel de cette réécriture.

Comme pour les dernières réécritures de référentiels des diplômes de la formation continue nous dénonçons d'abord la forme. En effet ces référentiels sont réduits à un référentiel professionnel et un référentiel de certification. C'est ce dernier qui pose véritablement problème puisqu'il devient une simple liste de capacités réduites et peu explicites.

Cela renvoie très clairement aux équipes des centres de formation, la responsabilité, et la charge de travail, d'écrire le programme sans aucune indication en terme d'attendus de formation.

Dans ce diplôme, le référentiel professionnel est le même que celui du Bac Pro CGEA et nos remarques restent donc identiques.

Nos remarques portent sur le référentiel de certification. Nous rappelons d'abord que ce diplôme concerne avant tout des salariés de la filière agricole qui souhaitent s'installer ou à des gens en conversion.



Il est donc dans un objectif clair de formations de futurs agriculteurs. Dans ce cadre nous ne comprenons pas l'absence de la moindre référence à l'agro-écologie ou plus globalement au produire autrement dans les différentes capacités.

Pas une fois dans la liste de ces capacités ne sont utilisés les termes de durabilité, de produire autrement ou d'agro-écologie. De la même façon et alors que les futurs diplômés deviendront certainement des employeurs il n'y a pas un mot sur les questions sociales et nous rappelons également font partis du diagnostic agro-écologique d'une exploitation.

Le Snetap-FSU dénonce l'absence de ligne forte donnant à ce texte un objectif pour la formation au produire autrement. Et ce ne sont pas les documents complémentaires (recueil de fiches de compétences) qui changeront grand chose car ils n'ont pas de valeur réglementaires.

Seuls arguments de la DGER : une note de service qui servira de cadrage aux situations d'évaluation.

Le Snetap-FSU vote contre ce texte.

Vote CNEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	15	7 (dont FSU)	2	0

### 3 - Projet de décret modifiant le règlement général du BP

Selon la DGER, ce projet de texte modifiant le règlement général du Brevet Professionnel du Ministère de l'Agriculture à pour objectif l'introduction dans le cadre de la formation continue, des blocs de compétence dans ce diplôme, en application de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Elle rappelle que comme pour les diplômés déjà réformés un bloc de compétence correspond à une unité de certification (UC). Chaque bloc donnera lieu à une attestation.

La notion d'activité professionnelle est modifiée dans ce texte conformément à la redéfinition prévue par le code du travail à savoir que cette activité couvre les activités salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein (cette définition couvre également les contrats d'apprentissage et d'alternance).

Concernant l'accès au diplôme par la VAE la loi travail d'août 2016 a modifié la durée d'activité pour que la demande de validation soit recevable. Cette durée était préalablement de 3 ans. Elle est dorénavant d'un an et ceci que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.

Dans ce texte est également supprimé la possibilité d'un examen par épreuves terminales pour le BP. Selon la DGER cette possibilité prévue dans l'ancien arrêté n'avait jamais été mis en œuvre et aucun texte d'application n'avait été publié.

Comme dans les autres textes de mise en œuvre des blocs de compétence dans la formation continue est supprimée toute référence à une durée minimale de formation (durée qui était de 1200 heures jusque là). Cette durée est renvoyé au niveau d'arrêtés pour chacune des filières.

Enfin lors du CTEA du 30 novembre le Snetap-FSU avec d'autres organisations syndicales avait regretté la disparition de la parité employeurs / salariés au sein des jurys dans ce projet de décret et demandait le retour au texte initial. Si dans la nouvelle version présentée au CNEA la parité est rétablie, le Snetap-FSU, avec les autres organisations syndicales, a insisté pour un retour au texte initial. La DGER a accepté cette proposition des OS.

Le Snetap-FSU a rappelé sa position contre l'introduction des blocs de compétences dans ce type de diplôme compte tenu des risques qu'ils font peser, à moyen terme, sur la formation initiale et sur les diplômes.

S'il reconnaît l'intérêt de faciliter l'accès au diplôme pour le plus grand nombre de candidats, cela ne peut se faire au détriment de la garantie d'un niveau minimum au risque de dévaloriser au final l'ensemble du diplôme. Il regrette donc l'abaissement de la durée minimum d'activité professionnelle à un an et dans le même temps la suppression de toute référence à une durée minimale de formation.

Il souligne l'intérêt d'étendre l'activité professionnelle aux périodes de bénévolat ou de volontariat mais avec d'autres OS, demande que soit précisé les attestations nécessaires pour faire valoir ces périodes. Cela faciliterait la construction des dossiers des candidats.

Vote CTEA	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	23	7 (FSU)	5	0





#### **4 - Projet d'arrêté modifiant le programme d'histoire géo en 3<sup>ème</sup> Pro EA**

Cette modification du programme de l'histoire géographique en classe de 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement agricole se fait en application de la note de service n° 2016-157 du 12-10-2016 (parue au BO n°37 du 13 octobre 2016).

Alors que le programme des 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> vient à peine d'être mis en œuvre cette nouvelle note du mois d'octobre prévoit que le référentiel d'enseignement en histoire - géographie - EMC est fondé sur les programmes de cycle 4 de collège, privilégiant un enseignement vivant, concret, qui favorise la réflexion tout en suscitant l'intérêt des élèves.

Il doit y avoir complémentarité des deux disciplines, à parts égales. Il doit permettre également de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement professionnel. Le travail d'analyse de documents doit aller au-delà du simple prélèvement d'informations ... L'EMC n'est pas modifié.

Le Snetap-FSU dénonce une modification du programme qui intervient en plein milieu d'année (alors que le texte initial est publié depuis quelques mois seulement). C'est un manque de respect et de reconnaissance du travail ds enseignants.

Sur le fond, le Snetap-FSU s'interroge sur un "roman national" qui serait déjà mis à l'œuvre.

Il dénonce dans ce programme l'absence de la montée du fascisme, du nazisme, de la décolonisation, de la guerre froide ou des relations internationales depuis 1945 qui limite la compréhension du monde d'aujourd'hui et notamment le projet européen.

Il regrette également l'absence de la décolonisation qui pourtant permet d'aborder la Guerre d'Algérie et de comprendre plus largement les conflits du Moyen Orient ou encore la place des pays sous-développés.

Et ce n'est pas une simple application du texte de l'EN comme voudrait s'en défendre la DGER.

Le Snetap-FSU regrette également de plusieurs éléments historiques qui permettraient une compréhension du monde rural d'aujourd'hui.

La DGER et l'Inspection entendent la difficulté du calendrier mais insistent sur le fait qu'elles sont tenues par les textes de l'EN. Pour elles la construction du projet européen peut être abordée autour des suites de la guerre froide ... ce que conteste le Snetap-FSU.

Enfin pour elles tout ce qui ne serait pas vu en 3<sup>ème</sup> sera abordé ensuite en Bac Pro, notamment les questions autour de l'agriculture.

Compte tenu de sa position sur la réforme du collège en général, le Snetap-FSU maintien son vote contre ce texte.

<b>Vote CNEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	21	11 (FSU)	3	0

#### **5 - Projet d'arrêté fixant les équivalences entre les Bac Pro / BP et le BPJEPS**

Ce texte fait suite à la rénovation du BP JEPS qui passe de 10 UC à 4 UC (2 UC générales transversales et 2 UC spécifiques à l'activité) et fixe les nouvelles équivalences entre les Bac Pro et Brevet professionnel du Ministère de l'Agriculture et le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Mais il ne porte que sur les 2 UC générales.

Il prévoit ainsi que les titulaires du Bac Pro ou du BP candidats à la spécialité « éducateur sportif » ou « animateur » du BP JEPS obtiennent automatiquement les UC 1 et UC2 de ce diplôme.

Les passerelles ou équivalences pour les UC spécifiques donneront lieu à des décrets particuliers.

Si le Snetap-FSU n'a pas d'opposition sur ce texte il s'interroge néanmoins sur la cohérence entre les rénovations de nos diplômes et sur l'introduction des blocs de compétences.

Comment expliquer le choix de 7 UC pour nos BP et les 4 UC du Ministère de la Jeunesse et des sports ... sur des diplômes pour lesquels nous souhaitons des équivalences. Pourquoi ne pas élaboré des passerelles dès l'écriture de ces diplômes ... voire des UC communes.

Nous avons d'ailleurs rappelé notre position identique sur les diplômes de la filière service.

<b>Vote CTEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	34 (dont FSU)	1	0	0



## **6 - Projet d'arrêté fixant les modalités décentralisées d'EPS pour le Bac STAV**

Ce texte remplace et compile plusieurs notes de service déjà en application. Il n'y a donc pas d'éléments nouveaux selon la DGER.

Cet arrêté fixe les modalités d'évaluation des enseignements, commun et facultatif, d'EPS pour le Bac Techno STAV. Les éléments que nous retenons de la présentation de la DGER :

- ce texte précise que dans les lycées agricoles, l'évaluation de l'enseignement commun et de l'enseignement facultatif « Pratiques physiques et sportives » s'effectue obligatoirement selon la modalité du CCF,
- un candidat dispensé de l'épreuve obligatoire d'EPS n'a pas accès à l'évaluation de l'enseignement facultatif « Pratiques physiques et sportives » et à l'évaluation de l'enseignement facultatif « Hippologie Equitation »,
- les candidats au Bac STAV n'ont pas accès à l'examen terminal d'EPS pour les épreuves obligatoire et facultative,
- Les candidats sportifs de haut niveau, les espoirs ou partenaires d'entraînement bénéficient d'un aménagement du CCF pour l'enseignement commun et peuvent bénéficier de modalités adaptées au titre de l'enseignement facultatif. Ils peuvent faire valoir à l'examen la note de 16 au titre de l'enseignement facultatif « Pratiques physiques et sportives »,
- Les candidats en section sportive peuvent bénéficier d'une évaluation par CCF dans l'activité préparée,
- Les candidats lauréats des podium UNSS et les jeunes officiels ne peuvent pas faire valoir l'attribution de la note de 16 au titre de l'enseignement facultatif « Pratiques physiques et sportives »,
- En cas de blessures, de problèmes de santé attestés les candidats peuvent bénéficier d'épreuves de rattrapage. De même les candidats assidus, qui en cas de force majeure ne peuvent être présents au CCF peuvent bénéficier d'épreuves de rattrapage.
- les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'un contrôle adapté.

Si lors de sa première présentation en CTEA la DGER avait annoncé une entrée en vigueur dès la session 2017 elle renonce finalement à ce choix et renvoie la mise en œuvre à la rentrée 2017 - 2018.

Le Snetap-FSU ne s'oppose pas à ce texte mais rappelle un problème d'égalité de traitement entre nos élèves et ceux de la filière techno à l'EN. Or ce problème se pose déjà pour le Bac S et de façon plus complexe puisque dans ce cas le texte est commun entre l'EN et l'EA.

Il signale également à nouveau l'autre problème que pose le texte concernant les épreuves facultatives du Bac S. En effet ce texte est sorti très tardivement et en tout cas en cours de cycle alors que des élèves se préparaient à des épreuves qui leur sont aujourd'hui inaccessibles. Et ils l'ont découvert au moment de l'inscription à l'examen.

Le Snetap-FSU demande à la DGER, comme il l'avait fait au CTEA, de revoir urgemment ce problème avec les établissements concernés.

<b>Vote CTEA</b>	Pour	Contre	Abstention	NPPV
	21 (dont FSU)	0	0	0

## **7 - Point d'information relatif aux effectifs élèves de l'enseignement agricole à la rentrée 2016 2017**

L'administration a présenté une évolution des effectifs en baisse pour l'ensemble de l'enseignement agricole. Elle touche différemment les composantes puisque l'enseignement public connaît une hausse de +0,4 % et le privé -1,9 %. Le cycle collèges chute globalement de -5,7 %, les classes de seconde générale et technologique et de seconde professionnelle classe entrante du second cycle perdent respectivement -0,8 % et -2,8 % .

Pour le Snetap-FSU, le passage du pic des années 2000 s'est produit dans les classes de seconde aux rentrées 2014 et 2015. On retrouve cependant un niveau d'effectif supérieur à la période précédente et les effectifs devraient peu évoluer ces prochaines années selon les projections qui nous ont été présentées dans cette instance au printemps dernier. Il est utile de souligner cette information à l'attention des parlementaires afin d'éviter toute méprise sur la réalité de cette tendance.

Le Snetap-FSU a souhaité attirer l'attention du CNEA sur les flux importants de sortie entre les classes d'un même cycle et notamment entre les première et terminale du baccalauréat professionnel toutes options confondues. Ainsi, avec toute la prudence nécessaire de ce que recouvrent ces chiffres, la compes 26 288 effectifs de première à la rentrée 2015 se sont réduits de 2450 unités dans la classe de terminal à



la rentrée 2016. De même, entre les étudiants de 1<sup>ère</sup> année des BTSA à la rentrée 2015 et ceux de 2<sup>ème</sup> année à la rentrée 2016, la diminution est de 1584 sur 10850 étudiants en 1<sup>ère</sup> année. Les abandons pour la plus part sont détenteurs du baccalauréat professionnel. L'administration a reconnu la justesse de ces commentaires en rappelant que selon le rapport du CGAEER, les départs en cours de formation des baccalauréats professionnels dans les BTSA, existaient déjà avant la réforme de la voie professionnelle.

